Conseil Municipal du 11 novembre 2022 Synthèses et Informations

Absentes excusée : Renée CLEMENCE

DELIBERATIONS

Demandes de subvention :

Le Conseil Municipal décide de déposer un dossier de subvention auprès de la Préfecture ou du Département pour les projets suivants :

- Rénovation de la Chave : montant prévisionnel des travaux : 69 224 € HT
- Remplacement de l'ordinateur de la mairie : 1 720 € HT

Suite à une demande de subvention de l'école pour un voyage scolaire, le Conseil Municipal participe au coût du transport au prorata du nombre d'habitants, soit 537 €.

Redevance d'Occupation du Domaine Public :

L'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu au versement d'une redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire, le maire propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications. Le conseil municipal, décide d'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret qui seront revalorisés chaque année. Pour 2022, le montant s'élève à 543.51 €.

Adhésion au contrat groupe des risques statutaires :

Le Conseil Municipal renouvelle son adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, par l'intermédiaire du centre de gestion.

Adoption des rapports sur le prix et la qualité du service (RPQS) :

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau, de l'assainissement, de l'assainissement non collectif et de la gestion des déchets ayant pour but d'informer les usagers du service.
Le Conseil Municipal adopte ces rapports.

Recensement de la population :

Le recensement de la population de la commune d'Indevillers s'effectuera du 19 janvier au 18 février 2023. A cet effet, il est nécessaire de nommer un coordonnateur communal et de recruter un agent recenseur qui seront chargés de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement. Le montant de la rémunération de l'agent recenseur est fixé à 1 000 € net. La dotation de l'Etat s'élève à 546 € pour 2023.

ꕥ ꕥ ꕥ DIVERS ꕥ ꕥ ꕥ

- **PLU** : le conseil Municipal réfléchit à la poursuite du PLU.

- Demande de construction d'un bâtiment par le Gaec Combalin, entre Montnoiron et Chauvilliers qui se situe sur un ancien chemin rural. Le Conseil se rendra sur place pour étudier ce qui est possible : déplacement du chemin, droit de passage …

- **Lumières de Noël** : les lumières seront installées mais sur une durée plus courte : du 15 décembre au 03 janvier 2023.

Le Conseil décide ne pas couper les lampadaires la nuit mais d'en diminuer encore l'intensité. Actuellement elle est à 40 % et elle le sera à 70 % afin de faire des économies d'énergie.

ꕥ ꕥ ꕥ INFOS ꕥ ꕥ ꕥ

Logement vacant :
Le logement situé au-dessus de la salle des fêtes sera disponible à la location au 1er janvier 2023. Il est composé d'un séjour, cuisine, salle de bain, WC et d'une chambre sur le premier niveau et de 2 chambres à l'étage.
Les personnes intéressées peuvent de faire connaitre en mairie

Affouage : Rappel : date limite d'inscription pour un lot le **25 novembre.**